

shaw. Monsieur Walbank a refusé d'accéder à la demande de monsieur Labrecque. La commission de l'eau n'a pas accepté la proposition de la Montreal Light, Heat and Power Company. C'est un autre trait des moeurs municipales.

### DEPARTEMENT DE L'ECLAIRAGE

Le dernier département au sujet duquel on a fait enquête, a été celui de l'éclairage.

Il est sous le contrôle de la commission du feu et de l'éclairage.

Monsieur Arthur Parent est le surintendant du service de l'éclairage, (Vol. 57A, p. 55) depuis 7 ans. Il a été entendu comme témoin le 13 septembre 1909. On lui a demandé:

Q. " Est-elle bien éclairée la Ville de Montréal?"

R. " Dans le moment, ce n'est pas très bien."

Q. " Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas?"

R. " On a plusieurs lampes qui ont été enlevées des rues de la Cité par " la compagnie..."

Q. " Comme question de fait, la Ville est sans contrat pour éclairer " ses rues?"

R. " Une entente temporaire."

Q. " Il n'y a pas de contrat fixe?"

R. " Non, monsieur."

Q. " Depuis quand le contrat fixe est-il expiré?"

R. " Depuis le 31 décembre 1908."

Q. " Avez-vous eu connaissance des négociations qui ont précédé l'ex- " piration du contrat?"

R. " Oui, monsieur."

Q. " Combien ces négociations ont-elles duré de temps?"

R. " La question de l'éclairage, d'une manière générale a commencé " en 1904."

Monsieur Parent a produit un historique complet de la question de l'éclairage au Conseil de Ville de Montréal depuis le 23 juin 1904 jusqu'au 10 septembre 1909, comme exhibit No 539.

Ce document mérite d'être examiné comme un modèle de l'art d'étudier une question sans la résoudre.

Le résultat de tous ces travaux, volumineux en procès-verbaux, est que, depuis le premier janvier 1909, la Ville de Montréal n'a aucun contrat d'éclairage avec la compagnie Montréal Light, Heat and Power Company, qui l'éclaire et n'a aucun contrôle de l'éclairage qui lui est fourni.

(p. 73). " La compagnie fournit le courant pour le nombre de lampes " que nous avons, et cela sans aucune condition, l'ancien contrat n'est plus " valable."